

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier

Date du repérage : 0//05/2024 Heure d'arrivée : 14 h 00 Durée du repérage : 01 h 18

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-l. Périmètre du repérage : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité du Cabinet se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du ou des lots de copropriété ci-dessous définis ; les surfaces annoncées sont donc celles habitées par l'occupant des lieux.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département :.... Hauts-de-Seine
Adresse :........... 64 rue de Strasbourg
Commune :........ 92400 COURBEVOIE

Désignation et situation du ou des lots de copropriété : R+6, Lot numéro 9183, cave 9208, parking 11078

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : Adresse :

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : Mile Marion COUSTENOBLE

Adresse :

Repérage

Périmètre de repérage : appartement, cave, parking

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : CHIERE Jean-Louis

Raison sociale et nom de l'entreprise : CADIC

Numéro de police et date de validité : 54862353 / 01/01/2024

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale: 99,38 m² (quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés trente-huit)
Surface au sol totale: 99,38 m² (quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés trente-huit)

Certificat de surface nº 24/IMO/BREQUE-JUGIEAU3243



Résultat du repérage

Date du repérage :

07/06/2024

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	10,89	10,89	
Cuisine	9,34	9,34	
Séjour	24,06	24,06	
Chambre 1	12,59	12,59	
Chambre 2	10,79	10,79	
Chambre 3	12,87	12,87	
WC	1,53	1,53	
Salle de bain	4,28	4,28	
Salle d'eau	3,25	3,25	
<mark>buander</mark> ie	2,16	2,16	
Dégagement.	7,62	7,62	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 99,38 m² (quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés trente-huit) Surface au sol totale : 99,38 m² (quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés trente-huit)

Fait à SAINT GRATIEN, le 14/06/2024







